

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 08/12/2023

Présents : 18

Dont Présents non votants :1

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Catherine SONZOGNI

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants : Patrick CABROL

Excusés: Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Habitat "Colorons le Pays "

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 14 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi **1 178 355 €** (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 554 façades. Cette opération a généré **5 787 006 €** de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ». L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays. La Fondation du Patrimoine a également confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ». La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 100 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault 50 000 €
- Communautés de communes..... 50 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Cette opération repose sur un règlement qui fixe les conditions de calcul et d'octroi de subvention.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, ainsi que sur le plan de financement prévisionnel proposé et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis

favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le principe de la poursuite de cette opération, ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé

- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 15 décembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS

